

Les beaux jours arrivent comment pour éviter les feux de végétation

Protégeons notre environnement

Les feux de végétation représentent un danger sérieux pour nos écosystèmes, nos habitations et nos vies. La prévention est l'outil le plus efficace pour éviter ces catastrophes naturelles. Voici quelques précautions à prendre pour minimiser les risques de feux de végétation.

Comment les prévenir

Entretien des espaces verts



L'entretien régulier des espaces verts est essentiel pour prévenir les feux de végétation. Cela comprend :

- Élagage des arbres : Enlevez les branches mortes ou encombrantes pour réduire les matériaux inflammables.
- Tonte des pelouses : Gardez l'herbe courte qu'elle

ne se dessèche et devienne un combustible.

- Nettoyage des débris : Éliminez les feuilles mortes, les branches et autres débris végétaux de votre jardin.

Comportements responsables

Adopter des comportements responsables peut grandement réduire le risque de feux de végétation :

- Évitez les feux en plein air : Abstenez-vous d'allumer des feux de camp, des barbecues à moins de 200mètres des forêts ou effectuer des travaux agricoles ou de débroussaillages pendant les périodes sévère ou très sévère.

- Pour les particuliers ; il est **interdit toute l'année** de faire brûler les déchets verts ménagers (Art 84 du règlement sanitaire départemental). Il est obligatoire de les acheminer en déchèteries. Les déchets verts ménagers sont les éléments végétaux issus de la tonte des pelouses, feuilles mortes, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillages.
- Pour les professionnelles agriculteur et exploitants forestiers du 1^{er} mars au 31 octobre **Il est interdit** à toute personne, y compris les propriétaires et les ayants droit, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à moins de deux cents mètres des bois, forêts, plantations, landes et friches Aucune incinération de résidus végétaux et sylvicoles coupés ou arrachés à moins de deux cents mètres des bois, forêts, plantations, landes et friches ne pourra avoir lieu.
Une dérogation sollicitée auprès de la D.D.T. au moins quinze jours avant la date prévue pour l'incinération peut être demandée.
- Ne jetez pas de mégots de cigarettes : Les mégots peuvent facilement enflammer des matériaux secs.
- Surveillez les prévisions météorologiques (bulletin d'alerte) : Soyez attentifs aux alertes et aux conditions météorologiques propices aux feux de végétation.
- Sensibilisation et éducation : Informez vos proches et vos voisins des dangers et des précautions à prendre.



Équipement et préparation

Il est crucial d'être bien équipé et préparé en cas de départ de feu pour :

- Gardez des outils à portée de main : Ayez des pelles, des râteaux et des tuyaux d'arrosage prêts à être utilisés.

- Pour les professionnels prévoir une tonne à eau et une charrue pour faire la part du feu
- Signalement des comportements à risque : Informez les autorités de toute activité suspecte ou dangereuse.
-

En cas d'incendie



- Prévenir les sapeurs-pompiers 18 ou 112.
- Attendre sur les lieux les sapeurs-pompiers pour les guider.
- Ne vous exposez pas inutilement le vent peut tourner et vous pouvez être pris dans le brasier.

En suivant ces précautions, nous pouvons tous contribuer à protéger notre environnement et à prévenir les feux de végétation. Soyons vigilants et responsables pour assurer la sécurité de nos communautés et la préservation de notre nature.